

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

. . . ♦ . . .

L'an deux mil vingt, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sophie BRANA, Maire.

**Présents** : Mme Sophie BRANA • M. Didier DEYRES • Mme Anne-Sophie ORLIANGES • MM. Philippe PAQUIS • Sylvain LAMOTHE • Mmes Christine GARRIDO • Ingrid CONNESSON • M. Michel LAPEYRE • Mme Marie-José LOPES NIEBORG • MM. Olivier MOURELON • Nicolas FERET • Guillaume BOUSBIB • Yohann PECHE • Mme Lucia MARTA • M. David FAURE • Mmes Constance SCHULLER • Corine SEGUIN • MM. Bernard HAMONIER • Martial ZANINETTI • Pierre HARROUARD.

**Absente excusée** : Mme Vanessa LABORIE SALESSE.

**Pouvoirs** : Mme Christelle JUPPIN FERET → pouvoir à M. Nicolas FERET • Mme Sonia MEYRE → pouvoir à M. Martial ZANINETTI.

**Date de Convocation du Conseil Municipal** : 24 juin 2020.

**Nombre de Conseillers en Exercice** : 23.

Mme Anne-Sophie ORLIANGES a été désignée Secrétaire de Séance.

. . . ♦ . . .

## PROCÈS-VERBAUX DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

▸ n° 20-22 du 11 juin 2020, portant sur le remplacement d'un accumulateur gaz STYX au Camping « La Grigne », et retenant l'entreprise TECHNIGAZ SAS, pour un montant de 12 377,54 € HT.

▸ n° 20-23 du 12 juin 2020, annulant et remplaçant la Décision du Maire n° 20-22.

▸ n° 20-24 du 24 juin 2020, portant passation d'un bail d'habitation avec M. Stéphane LIGNAC.

Mme la Maire précise que ce bail concerne le nouveau cuisinier, arrivé pendant le confinement. Il est de trois mois, le temps que celui-ci trouve un logement.

## N° 20-028. DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

**Vu** les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics ;

**Vu** la délibération n°20-018 du 9 juin 2020 sur la fixation du dépôt des listes ;

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat ;

**Considérant** qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Mme la Maire présente la liste des membres titulaires suivante : M. David FAURE, Mmes Marie-José LOPES NIEBORG et Sonia MEYRE.

**DÉCIDE** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :  
Nombre de votants : 20  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME** élus les membres titulaires suivants à l'unanimité : M. David FAURE, Mmes Marie-José LOPES NIEBORG et Sonia MEYRE.

Mme la Maire présente la liste des membres suppléants suivante : Mme Ingrid CONNESSON, MM. Didier DEYRES et Bernard HAMONIER.

Nombre de votants : 20  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME** élus les membres suppléants suivants à l'unanimité : Mme Ingrid CONNESSON, MM. Didier DEYRES et Bernard HAMONIER.

Mme Marie-José LOPES NIEBORG arrive en séance.

## **N° 20-029.DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 ;

**Vu** la délibération n° 20-019 du 9 juin 2020 sur la fixation du dépôt des listes ;

**Considérant** que la Commission de Délégation de Service Public est composée, outre le Maire, Président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

**DÉCIDE** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :  
Mme la Maire propose la liste des membres titulaires suivante : MM. David FAURE, Philippe PAQUIS et Pierre HARROUARD.

Nombre de votants : 21  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME** élus les membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public suivants à l'unanimité : MM. David FAURE, Philippe PAQUIS et Pierre HARROUARD.

Mme la Maire propose la liste des membres suppléants suivante : M. Didier DEYRES, Mme Ingrid CONNESSON et M. Bernard HAMONIER.

Nombre de votants : 21  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME** élus les membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public suivants à l'unanimité : M. Didier DEYRES, Mme Ingrid CONNESSON et M. Bernard HAMONIER.

M. Yohann PECHE arrive en séance.

### **N° 20-030.DÉSIGNATION DES MEMBRES COMMISSAIRES POUR SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Mme la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par la Maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessous, dressée par le Conseil Municipal, soit 32 noms proposés.

Les commissaires doivent :

- . être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- . avoir au moins 18 ans ;
- . jouir de leurs droits civils ;
- . être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- . être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois. A compter de 2020, il appartient au Maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- . qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- . ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 18 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, propose les contribuables suivants :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	
Françoise ABADIE	Serge GARNUNG
Annick CAILLOT	Annette GORRY
Chantal DEYRES	Marie-Christine LECLERCQ
Jean-Claude DEYRES	Anne MANDRON
Jean-Pierre DEYRES	Élise MOURA
Jacques DINELLI	Alain PLESSIS
Marine DUPRAT VIGIER	Martine ROUSSEAU
David FAURE	Corine SEGUIN

<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>	
Jérôme CHASTENET	Marie-José LOPES NIEBORG
Dan CHAUVEL	Sonia MEYRE
Ingrid CONNESSON	Olivier MOURELON
Didier DEYRES	Céline PEREIRA
Nicolas FERET	Jean-Yves POIRIER
Pierre HARROUARD	Chantal RATHELOT
Sylvain LAMOTHE	Aurélie ROVÈRE
Michel LAPEYRE	Mickaël TERRIER

#### **N° 20-031.DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts des syndicats et structures auxquels la commune a adhéré ;

Mme la Maire expose que le Conseil Municipal doit élire des représentants dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes, syndicats de communes, autres établissements publics et associations.

L'article L.5211-8 énonce que le mandat de délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Les conseils municipaux peuvent élire leurs délégués aux comités ou conseils des E.P.C.I. dont leurs communes sont membres.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et des statuts des E.P.C.I. auxquels la Commune a adhéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, selon l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le vote a donc lieu au scrutin public pour élire les délégués du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs ci-dessus énumérés :

#### **Pour l'Institut Médico Éducatif**

Mme la Maire propose : 1 élu titulaire : M. Philippe PAQUIS et 1 élu suppléant : Mme Christelle JUPPIN FERET. M. Martial ZANINETTI ne propose pas de liste.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote), a été proclamée déléguée à l'Institut Médico Educatif la liste de Mme la Maire.

**Pour l'Association Aide à Domicile Haut Médoc****(En fonction du nombre d'habitants, 1 élu titulaire est demandé, 1 élu suppléant est possible)**

Mme la Maire propose : 1 élu titulaire : Mme Christine GARRIDO et 1 élu suppléant : Mme Ingrid CONNESSON.  
M. Martial ZANINETTI ne propose pas de liste.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote), a été proclamée déléguée pour l'Association Aide à Domicile Haut Médoc liste présentée par Mme la Maire.

**Pour l'Association Départementale des Communes Forestière de Gironde**

Mme la Maire propose : 1 élu titulaire : M. Didier DEYRES.

M. Martial ZANINETTI ne propose pas de nom.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote), a été proclamée déléguée à l'Association Départementale des Communes Forestière de Gironde la liste présentée par Mme la Maire.

**Pour le Syndicat Mixte de Gironde Ressources**

Mme la Maire propose : 1 élu titulaire : M. Didier DEYRES et 1 élu suppléant : M. Sylvain LAMOTHE.

M. Martial ZANINETTI ne propose pas de liste.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote), a été proclamée déléguée au Syndicat Mixte de Gironde Ressources la liste présentée par Mme la Maire.

**Pour la Société Publique Locale Enfance Jeunesse Médullienne**

Mme la Maire propose : 1 représentant au Conseil d'Administration : M. Philippe PAQUIS et 1 représentant à l'Assemblée Générale : Mme Anne-Sophie ORLIANGES

M. Martial ZANINETTI ne propose pas de noms.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote), ont été proclamés représentant au Conseil d'Administration : M. Philippe PAQUIS et à l'Assemblée Générale : Mme Anne-Sophie ORLIANGES.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DÉSIGNE** les listes de noms présentées par Mme la Maire dans les organismes extérieurs à savoir :

<b>Organismes</b>	<b>Elus titulaires</b>	<b>Elus suppléants</b>
Institut Médico Educatif du Médoc	Philippe PAQUIS	Christelle JUPPIN FERET
Aide à Domicile du Haut Médoc	Christine GARRIDO	Ingrid CONNESSON
Association Départementale des Communes Forestières de Gironde	Didier DEYRES	-
Syndicat Mixte Gironde Ressources	Didier DEYRES	Sylvain LAMOTHE

Organisme	Représentant Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale
Société Publique Locale Enfance Jeunesse Médullienne	Philippe PAQUIS	Anne-Sophie ORLIANGES

**CHARGE** Mme la Maire de transmettre la présente délibération aux organismes cités ci-dessus.

M. Martial ZANINETTI demande si la majorité veut les intégrer. Mme la Maire indique qu'elle a demandé, à la dernière séance du Conseil Municipal, de la contacter auparavant. M. Bernard HAMONIER remarque que les noms sont déjà inscrits dans la délibération, il considère que les « dés sont pipés ». Mme la Maire répond que c'est préalablement rempli par les services administratifs, comme cela a toujours été le cas. M. Sylvain LAMOTHE rappelle qu'il a déjà été demandé de se rapprocher de Mme la Maire s'ils voulaient travailler avec la majorité. M. Martial ZANINETTI redemande si la majorité souhaite les intégrer. Mme la Maire passe au vote.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DES BUDGETS « PRINCIPAL » (N° 20-032) . « BOIS ET FORÊT » (N° 20-033) . « CAMPING » (N° 20-034) . « TRANSPORTS SCOLAIRES » (N° 20-035) . « EAU ET ASSAINISSEMENT » (N° 20-036)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2019, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE** à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET « PRINCIPAL » (N° 20-037) . « BOIS ET FORÊT » (N° 20-038) . « CAMPING » (N° 20-039) . « TRANSPORTS SCOLAIRES » (N° 20-040) . « EAU ET ASSAINISSEMENT » (N° 20-041)**

Le Conseil Municipal sous la conduite de M. David FAURE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Sophie BRANA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF « PRINCIPAL »**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2019		102 281,93		15 473,23		117 755,16
Intégration ZAE 2018		122 993,65	200 000,00		77 006,35	
<b>TOTAL</b>		<b>225 275,58</b>	<b>184 526,77</b>			<b>40 748,81</b>
Opérations de l'exercice	3 048 435,66	4 451 366,67	1 065 093,78	1 834 892,00	4 113 529,44	6 286 258,67
<b>RESULTAT de l'exercice</b>		<b>1 402 592,01</b>		<b>769 798,22</b>		<b>2 172 390,23</b>
Résultat de clôture Restes à réaliser		1 627 867,59	585 271,45			2 213 139,04
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>3 048 774,66</b>	<b>4 676 642,25</b>	<b>1 249 620,55</b>	<b>1 834 892,00</b>	<b>4 298 395,21</b>	<b>6 511 534,25</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>1 627 867,59</b>		<b>585 271,45</b>		<b>2 213 139,04</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF « BOIS ET FORÊT »**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		726 940,49	40 368,29			686 572,20
Opérations de l'exercice	1 247 685,53	982 282,88	111 616,07	54 430,00	1 359 301,60	1 036 712,88
<b>TOTAUX</b>	<b>265 402,65</b>		<b>57 186,07</b>		<b>322 588,72</b>	
Résultats de clôture Restes à réaliser		461 537,84	97 554,36			363 983,48
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 247 685,53</b>	<b>1 709 223,37</b>	<b>151 984,36</b>	<b>54 430,00</b>	<b>1 399 669,89</b>	<b>1 763 653,37</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>461 537,84</b>	<b>97 554,36</b>			<b>363 983,48</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF « CAMPING »**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		238 080,18	72 626,94			165 453,24
Opérations de l'exercice	1 293 626,80	1 432 716,86	95 348,56	314 577,91	1 198 278,24	1 747 294,77
<b>TOTAUX</b>		<b>139 090,06</b>		<b>219 229,35</b>		<b>358 319,41</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		377 170,24		146 602,31		523 772,55
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 293 626,80</b>	<b>1 670 797,04</b>	<b>167 975,50</b>	<b>314 577,91</b>	<b>1 461 602,30</b>	<b>1 985 374,95</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>377 170,24</b>		<b>146 602,41</b>		<b>523 772,65</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF « TRANSPORTS SCOLAIRES »**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		20 954,41		43 504,89		64 459,30
Opérations de l'exercice	37 746,12	63 610,90				25 864,78
<b>TOTAUX</b>		<b>25 864,78</b>				<b>90 324,08</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		46 819,19		43 504,89		90 324,08
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>37 746,12</b>	<b>84 565,31</b>		<b>43 504,89</b>	<b>37 746,12</b>	<b>128 070,20</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>46 819,19</b>		<b>43 504,89</b>		<b>90 324,08</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		829,02		193 121,09		193 950,11
Opérations de l'exercice	266 884,29	340 429,42	717 261,66	634 030,88	984 145,95	974 460,30
TOTAUX		73 545,13	83 230,78		9 685,65	
Résultats de clôture Restes à réaliser		74 374,15		109 890,31		184 264,46
TOTAUX CUMULÉS	266 884,29	341 258,44	717 261,66	827 151,97	984 145,95	1 168 410,41
RÉSULTATS DÉFINITIFS		74 374,15		109 890,31		184 264,46

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Nombre de suffrages exprimés : 22**

**Votes :** Contre : 0      Pour : 22      Abstention : 0

**N° 20-042.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2019 SUR 2020 BUDGET « PRINCIPAL »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice ..... excédent ..... 1 402 592,01 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 225 275,58 €  
 (Intégration ZAE 2018 : + 122 993.65 € + excédent reporté 2019 : 102 281.93 €)  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 1 627 867,59 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... excédent ..... 769 798,22 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... déficit ..... 184 526,77 €  
 (Intégration ZAE 2018 : - 200 000 € + excédent reporté 2019 : 15 473.23 €)  
 . Résultat comptable cumulé ..... excédent ..... 585 271,45 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser ..... -  
 . Solde des restes à réaliser ..... -  
 . Besoin réel de financement ..... -

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 1 627 867,59 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (Recette budgétaire au compte R 1068) ..... 1 400 000,00 €  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement



(Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 227 867,59 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2019 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté 227 867,59 €	D 001 : solde exécution N-1 /	R 001 : solde exécution N-1 585 271,45 € 1068 : 1 400 000 €
/		/	

M. Pierre HARROUARD indique que l'opposition ne souhaite pas prendre part au vote car elle n'a pas connaissance des orientations budgétaires. Il a demandé le compte rendu de la commission budgétaire. Mme la Maire répond qu'il n'y a pas eu de commission budgétaire. Elle n'a pas eu le temps matériel de l'organiser ; cela se fera en septembre. C'est le service comptable qui a élaboré les projets de décisions sur la base des engagements pris par la précédente équipe municipale. Les excédents sont d'ailleurs en partie consommés.

**N° 20-043.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2019 SUR 2020 BUDGET « BOIS ET FORÊT »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice ..... déficit ..... - 265 402,65 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 726 940,49 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 461 537,84 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... déficit ..... - 57 186,07 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... déficit ..... - 40 368,29 €  
 . Résultat comptable cumulé ..... déficit ..... - 97 554,36 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser ..... -  
 . Solde des restes à réaliser ..... -  
 . Besoin réel de financement ..... 97 554,36 €

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 461 537,84 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (recette budgétaire au compte R 1068) ..... 100 000,00 €  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 361 537,84 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2019 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 361 537,84 €	D 001 : solde exécution N-1 97 554,36 €	R 001 : solde exécution N-1 / 1068 : 100 000 €

Mme la Maire indique qu'il y aura du retard sur les ventes de bois.

**N° 20-044.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2019 SUR 2020 BUDGET « CAMPING »**

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Camping du 23 juin 2020;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent..... 139 090,06 €  
. Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent..... 238 080,18 €  
. Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent..... 377 170,24 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... excédent..... 219 229,25 €  
. Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... déficit ..... - 72 626,94 €  
. Résultat comptable cumulé (R 001)..... excédent..... 146 602,31 €  
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -  
. Recettes d'investissement restant à réaliser ..... -  
. Solde des restes à réaliser ..... -  
. Besoin réel de financement ..... -

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 377 170,24 €  
. En dotation complémentaire en réserves :  
(recette budgétaire au compte R 1068) ..... -  
. En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 377 170,24 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2019 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 377 170,24 €	D 001 : solde exécution N-1	R 001 : solde exécution N-1 146 602,31 € 1068 : /

Face à l'incertitude du déroulement de la saison, Mme la Maire explique qu'il est préférable de laisser intégralement l'excédent à la section de fonctionnement.

**N° 20-045.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2019 SUR 2020 BUDGET « TRANSPORTS SCOLAIRES »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....	excédent.....	25 864,78 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur .....	excédent.....	20 954,41 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1) .....	excédent.....	46 819,19 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice .....	excédent.....	-
. Résultat reporté de l'exercice antérieur .....	excédent.....	43 504,89 €
. Résultat comptable cumulé .....	excédent.....	43 504,89 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....		-
. Recettes d'investissement restant à réaliser .....		-
. Solde des restes à réaliser .....		-
. Besoin réel de financement .....		-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	46 819,19 €
. En dotation complémentaire en réserves : (recette budgétaire au compte R 1068) .....	-
. En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) .....	46 819,19 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2019 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 46 819,19 €	D 0001 : solde exécution N-1 /	R 001 : solde exécution N-1 43 504,89 €

**N° 20-046.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2019 SUR 2020 BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....	excédent.....	73 545,13 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur .....	excédent.....	829,02 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1) .....	excédent.....	74 374,15 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice .....	déficit .....	- 83 230,78 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur .....	excédent.....	193 121,09 €
. Résultat comptable cumulé .....	excédent.....	109 890,31 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....		-
. Recettes d'investissement restant à réaliser .....		-
. Solde des restes à réaliser .....		-
. Besoin réel de financement .....		-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	74 374,15 €
. En dotation complémentaire en réserves :	

(Recette budgétaire au compte R 1068) .....

. En excédent reporté à la section de fonctionnement

(Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 74 374,15 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2019 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté 74 374,15 €	D 0001 : solde exécution N-1	R 001 solde exécution N-1 : 109 890,31 € 1068 : /

**N° 20-047.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « CAMPING » 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du n° 19-113 du 16 décembre 2019 concernant le vote du budget « Camping » 2020 ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Camping du 23 juin 2020 ;

Mme la Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à l'affectation des résultats 2019 en section de Fonctionnement et d'Investissement sur le Budget 2020.

**Section de Fonctionnement :**

En recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 377 170,24 €

Conséquence de la crise sanitaire, il est prévu les baisses suivantes :

Chapitre R070 : Vente de produits fabriqués, prestation de services : -310 210 €

Chapitre R075 : Autres produits de gestion : - 40 000 €

Chapitre R077 : produits exceptionnels : - 6 960,24 €

Et une augmentation au chapitre suivant :

En dépenses :

Chapitre D023 : Virement à la section d'investissement : + 20 000 €

**Section d'Investissement :**

En recettes :

Chapitre R001 : Excédent d'investissement reporté : + 146 602,31 €

Chapitre R021 : Virement de la section de fonctionnement : + 20 000 €

Chapitre R016 : Emprunt : - 106 000 €

En dépenses :

Chapitre D021 : Immobilisations corporelles : + 60 602,31 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				377 170,24 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>377 170,24 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement		20 000,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>20 000,00 €</b>		
R-7083 : Locations diverses			310 210,00 €	

TOTAL R 070 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises			310 210,00 €	
R-752 : Revenus immeubles non affectés activités prof.			20 000,00 €	
R-7588 : Autres			20 000,00 €	
<b>TOTAL R 075 : Autres produits de gestion courante</b>			<b>40 000,00 €</b>	
R-778 : Autres produits exceptionnels			6 960,24 €	
<b>TOTAL R 077 : Produits exceptionnels</b>			<b>6 960,24 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>357 170,24 €</b>	<b>377 170,24 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				146 602,31 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				<b>146 602,31 €</b>
R-021 : Virement de la section d'exploitation				20 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>				<b>20 000,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros			106 000,00 €	
<b>TOTAL R 016 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>106 000,00 €</b>	
D-2151 : Installations complexes spécialisées		40 602,31 €		
D-2188 : Autres		20 000,00 €		
<b>TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles</b>		<b>60 602,31 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>60 602,31 €</b>	<b>106 000,00 €</b>	<b>166 602,31 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>80 602,31 €</b>	<b>80 602,31 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget « Camping », votée par chapitre.

Face à la crise sanitaire, Mme la Maire indique que la prévision du chiffre d'affaire a été baissé de 25 %. M. Pierre HARROUARD explique que l'opposition ne participera pas au vote puisqu'ils n'ont pas été associés à l'analyse.

#### **N° 20-048.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT » 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 19-112 du 18 décembre 2019 sur le vote du budget 2020 « Eau Assainissement » ;

Mme la Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses et recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement correspondant à l'affectation des résultats 2019.

#### **En Fonctionnement :**

##### **En recettes :**

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 74 374,15 €

Chapitre R075 : Autres produits de gestion courante : - 0,15 €

##### **En dépenses :**

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 69 374,00 €

Chapitre D067 : Charges exceptionnelles : + 5 000,00 €

**En Investissement :**En recettes :

Chapitre R001 : Excédent d'investissement : + 109 890,31 €

Chapitre R131 : Subventions d'équipement : - 0,31 €

En dépenses :

Chapitre D23 : Immobilisations en cours : + 109 890,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				74 374,15 €
<b>TOTAL R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>74 374,15 €</b>
D-604 : Achat d'études, prestations de services, équipements et travaux		69 374,00 €		
<b>TOTAL D-011 : Charges à caractère général</b>		<b>69 374,00 €</b>		
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		5 000,00 €		
<b>TOTAL D067 : Charges exceptionnelles</b>		<b>5 000,00 €</b>		
R-7588 : Autres			0,15 €	
<b>TOTAL R-75 : Autres produits de gestion courante</b>			<b>0,15 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>74 374,00 €</b>	<b>0,15 €</b>	<b>74 374,15 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				109 890,31 €
<b>TOTAL R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				<b>109 890,31 €</b>
R-131 : Subventions d'équipement			0,31 €	
<b>TOTAL R-013 : Subventions d'investissement</b>			<b>0,31 €</b>	
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques		109 890,00 €		
<b>TOTAL D-23 : Immobilisations en cours</b>		<b>109 890,00 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>109 890,00 €</b>	<b>0,31 €</b>	<b>109 890,31 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>184 264,00 €</b>		<b>184 264,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget 2020 « Eau Assainissement », votée par chapitre.

Mme la Maire précise que les investissements concernent le lancement du schéma directeur des eaux pluviales et la poursuite de la sectorisation du réseau d'Alimentation en Eau Potable.

**N° 20-049.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « BOIS ET FORÊT » 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 19-111 du 16 décembre 2019 sur le vote du budget 2020 « Bois et Forêt » ;

Mme la Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses et recettes en section de fonctionnement et section d'investissement ne modifiant pas l'équilibre budgétaire en 2020.

**En Fonctionnement :**En recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 361 537,84 €

Chapitre R077 : Autres produits : - 0,84 €

En dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 1 457,00 €

Chapitre D065 : Autres charges de gestion courante : + 360 080,00 €

**En Investissement :**

En dépenses :

Chapitre D001 : Déficit d'investissement : + 97 554,36 €

Chapitre D021 : Immobilisations corporelles : + 2 445,64 €

En recettes :

Chapitre R010 : Excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) : + 100 000,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)				361 537,84 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>361 537,84 €</b>
D-6282 : Frais de gardiennage (églises, forêt et bois communaux...)		1 457,00 €		
<b>TOTAL D-011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 457,00 €</b>		
D-6522 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif		360 000,00 €		
D-6542 : Créances éteintes		80,00 €		
<b>TOTAL D 65 : Charges financières</b>		<b>360 080,00 €</b>		
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			0,84 €	
<b>TOTAL R-77 : Produits exceptionnels</b>			<b>0,84 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>361 537,00 €</b>	<b>0,84 €</b>	<b>361 537,84 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		97 554,36 €		
<b>TOTAL D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>97 554,36 €</b>		
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés				100 000,00 €
<b>TOTAL R-010 : Dotations, fonds divers et réserves</b>				<b>100 000,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles		2 445,64 €		
<b>TOTAL D-021 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 445,64 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>100 000,00 €</b>		<b>100 000,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>461 537,00 €</b>		<b>461 537,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget 2020 « Bois et Forêt », votée par chapitre.

Mme la Maire précise que les investissements présentés correspondent à la réfection de la Piste du Courdey déjà engagée. La question de l'achat d'un tracteur devra être examinée.

#### **N° 20-050.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « TRANSPORTS SCOLAIRES » 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 19-114 du 16 décembre 2019 sur le vote du budget « Transports Scolaires » 2020 ;

Mme la Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses et recettes en section de fonctionnement et section d'investissement ne modifiant pas l'équilibre budgétaire en 2020.

**En Fonctionnement :**

En recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 46 819,19 €

En dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 9 000,00 €

Chapitre D067 : Autres charges de gestion courante : + 37 819,19 €

**En Investissement :**

En recettes :

Chapitre R001 : Excédent d'investissement reporté : + 43 504,89 €

En dépenses :

Chapitre D021 : Immobilisations corporelles : + 43 504,89 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté				46 819,19 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté</b>				<b>46 819,19 €</b>
D-613 : Location, droits de passage et servitudes diverses		9 000,00 €		
<b>TOTAL D-011 : Charges à caractère général</b>		<b>9 000,00 €</b>		
D-678 : Autres charges exceptionnelles		37 819,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>37 819,19 €</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 819,19 €</b>		<b>46 819,19 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde exécution section investissement reporté				43 504,89 €
<b>TOTAL R-001 : Solde exécution section investissement reporté</b>				<b>43 504,89 €</b>
D-218 : Autres immobilisations corporelles		43 504,89 €		
<b>TOTAL D-21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>43 504,89 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>43 504,89 €</b>		<b>43 504,89 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>90 324,08 €</b>		<b>90 324,08 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote),

**ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget 2020 « Transports Scolaires », votée par chapitre.

**N° 20-051.VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020**

Mme la Maire explique que les éléments communiqués par les services fiscaux font apparaître pour 2020 une sensible augmentation des bases d'imposition : + 2,64 % pour la Taxe d'Habitation, + 3,28 % pour la taxe foncière bâtie, + 9,17 % pour le foncier non-bâti.

Considérant ces évolutions, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, l'État a fixé le montant compensé à 827 510 € pour l'année 2020 et les suivantes.

Le produit fiscal minimum, à taux constants en 2020, serait de 924 899 €.



Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 1 CONTRE (M. Bernard HAMONIER),

**FIXE** comme suit, le coefficient de variation proportionnelle de chaque taux :

$$\frac{\text{produit attendu } 924\,899 \text{ €}}{\text{produit de référence } 924\,899 \text{ €}} = 1,00000$$

**DÉCIDE** de maintenir les taux pour 2020 à :

▸ taxe d'habitation : 16,60	
soit un produit de .....	827 510 €
▸ foncier bâti : 25,09	
soit un produit de .....	846 888 €
▸ foncier non-bâti : 33,14)	
soit un produit de .....	78 111 €
soit total de .....	1 752 509 €

Le produit attendu est inscrit au budget 2020, de même que le montant des aides compensatrices versées par l'État de 55 674 €.

M. Bernard HAMONIER constate une évolution de 9 % sur le foncier non-bâti. Il souhaite que la municipalité fasse un geste et baisse les taux d'imposition, considérant le niveau des excédents. Mme la Maire explique que l'évolution de 9 % est celle de la base fiscale : il y a plus d'administrés, ce n'est pas une augmentation de l'impôt. Elle précise que les excédents ne sont pas si importants, car en 2020, il n'y aura pas de ventes de bois (car pas de plans de gestion de la forêt communale). C'est pourquoi elle propose une fiscalité constante.

#### **N° 20-052.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « PRINCIPAL » 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 19-110 du 18 décembre 2019 sur le vote du Budget Communal 2020 ;

Mme la Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses et recettes en section d'Investissement.

#### **En Fonctionnement :**

##### En recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 227 867,59 €  
(Intégration des résultats de clôture du budget de la Zone Artisanale 2018 de + 122 993,65 €)  
Chapitre R070 : Produits de services : - 0,59 €  
Chapitre R073 : Impôts et taxes : + 35 528 € (47 028 € - 11 500 €)  
Chapitre R075 : Autres produits de gestion courante : + 360 000 €  
Chapitre R077 : Dotations : + 105,00 €

##### En dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 81 000 €  
Chapitre D012 : Charges de personnel et frais assimilés : + 30 000 €  
Chapitre D023 : Virement à la section d'investissement : + 507 000 €  
Chapitre D065 : Autres charges de gestion courante : + 2000 € - 2000 € (création imputation)  
Chapitre D067 : Charges exceptionnelles : + 5 500 €

#### **En Investissement :**

##### En dépenses :

Chapitre D041 : Opérations patrimoniales : 101 400,00 €  
Chapitre D021 : Immobilisations corporelles : + 1 670 400 € (1 745 400 € - 75 000 €)

Chapitre D023 : Immobilisations en cours : + 20 000,00 €

Chapitre D027 : Autres immobilisations financières : + 950 €

En recettes :

Chapitre R001 : Excédent de fonctionnement reporté : + 585 271,45 €

(Intégration des résultats de clôture du budget de la Zone Artisanale 2018 de - 200 000 €)

Chapitre R021 : Virement à la section de fonctionnement : + 507 000 €

Chapitre R041 : Opérations patrimoniales : 101 400,00 €

Chapitre R010 : Dotations, fonds divers et réserves : + 1 399 078,55 € (+ 1 400 000 € - 921,45 €)

Chapitre R016 : Emprunts et dettes assimilées : - 800 000 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)				227 867,59 €
<b>TOTAL R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>227 867,59 €</b>
D-60631 : Fournitures d'entretien		5 000,00 €		
D-61521 : Terrains		5 000,00 €		
D-615231 : Entretien et réparations voiries		53 000,00 €		
D-615232 : Entretien et réparations réseaux		18 000,00 €		
<b>TOTAL D-011 : Charges à caractère général</b>		<b>81 000,00 €</b>		
D-6218 : Autre personnel extérieur		30 000,00 €		
<b>TOTAL D-012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>30 000,00 €</b>		
D-023 : Virement à la section d'investissement		507 000,00 €		
<b>TOTAL D-023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>507 000,00 €</b>		
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels		2 000,00 €		
D-6531 : Indemnités	2 000,00 €			
<b>TOTAL D-065 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>		
D-6713 : Secours et dots		3 000,00 €		
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 000,00 €		
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 500,00 €		
<b>TOTAL D-067 : Charges exceptionnelles</b>		<b>5 500,00 €</b>		
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal			0,59 €	
<b>TOTAL R-70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>0,59 €</b>	
R-73111 : Taxes foncières et d'habitation				18 742,00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales				10 000,00 €
R-7328 : Autres fiscalités reversées				8 286,00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité				10 000,00 €
R-7362 : Taxes de séjour			11 500,00 €	
<b>TOTAL R-73 : Impôts et taxes</b>			<b>11 500,00 €</b>	<b>47 028,00 €</b>
R-7551 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif				360 000,00 €
<b>TOTAL R-75 : Autres produits de gestion courante</b>				<b>360 000,00 €</b>
R-7788 : Produits exceptionnels divers				105,00 €
<b>TOTAL R-77 : Produits exceptionnels</b>				<b>105,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>625 500,00 €</b>	<b>11 500,59 €</b>	<b>635 000,59 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				585 271,45 €
<b>TOTAL R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				<b>585 271,45 €</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement				507 000,00 €
<b>TOTAL R-021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>507 000,00 €</b>
D-2041511 : GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études		101 400,00 €		
R-204114 : Etat - Voirie				101 400,00 €

<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>101 400,00 €</b>		<b>101 400,00 €</b>
R-10226 : Taxe d'aménagement			921,45 €	
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés				1 400 000,00 €
<b>TOTAL R-010 : Dotations, fonds divers et réserves</b>			<b>921,45 €</b>	<b>1 400 000,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros			800 000,00 €	
<b>TOTAL D-016 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>800 000,00 €</b>	
D-2111 : Terrains nus		501 400,00 €		
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	75 000,00 €			
D-21312 : Bâtiments scolaires		836 000,00 €		
D-21318 : Autres bâtiments publics		75 000,00 €		
D-2151 : Réseaux de voirie		200 000,00 €		
D-21534 : Réseaux d'électrification		108 000,00 €		
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique		15 000,00 €		
D-2184 : Mobilier		10 000,00 €		
<b>TOTAL D-021 : Immobilisations corporelles</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>1 745 400,00 €</b>		
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles		20 000,00 €		
<b>TOTAL D-023 : Immobilisations en cours</b>		<b>20 000,00 €</b>		
D-275 : Dépôts et cautionnements versés		950,00 €		
<b>TOTAL D 027 : Autres immobilisations financières</b>		<b>950,00 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>1 867 750,00 €</b>	<b>800 921,45 €</b>	<b>2 593 671,45 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 416 250,00 €</b>		<b>2 416 250,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (Mme Corine SEGUIN, MM. Bernard HAMONIER, Martial ZANINETTI, Pierre HARROUARD et Mme Sonia MEYRE par pouvoir à M. Martial ZANINETTI ne prenant pas part au vote).

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget « Principal », votée par chapitre.

Mme la Maire présente le détail des investissements engagés et réalisés : restructuration du Site du Gressier, la révision du PLU, l'acquisition de l'ancienne gare, la part communale de la construction de la caserne, le skate-park, la réfection des courts de tennis, l'enfouissement des réseaux électriques, la réfection de l'éclairage public, de la voirie, la réhabilitation du plafond de la salle des fêtes, la démolition des tribunes à la Garenne, les travaux d'accessibilité de La Poste, différents achats de mobiliers, engins et matériels informatiques.

Elle informe de sa décision d'ajouter 400 000 € pour l'achat d'un terrain de 3 000 m<sup>2</sup> face à l'école pour dynamiser le bourg, ainsi qu'un montant de 200 000 € pour continuer la réfection de la voirie.

#### **N° 20-053.BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Vu** l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le bilan annuel 2019 des acquisitions et cessions de la commune est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif ci-après, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant, les dates des actes et la destination.

#### **Bilan des cessions foncières :**

<b>Date cession</b>	<b>Date délibération</b>	<b>Désignation et localisation du bien</b>	<b>Montant (€ HT)</b>
12 juillet 2019	N° 17-090 du 27 septembre 2017	Société DEL.C Lieudit Lussi 33840 SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU Terrain nu : 545 m <sup>2</sup>	89 925 €

## **Bilan des acquisitions foncières :**

**Néant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du bilan annuel 2020 de cessions et d'acquisitions tel que présenté ci-dessus.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de la vente par l'ancienne municipalité, du terrain pour la construction du Pôle Santé.

## **N° 20-054.FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2020/2021**

**Considérant** la possibilité de maintenir tous les tarifs de la restauration scolaire de la période précédente inchangés ;

Mme la Maire rappelle qu'un tarif majoré de 50 centimes pourra être appliqué aux parents d'élèves n'ayant pas réservé le repas de leurs enfants, ceci pour optimiser le nombre de repas à confectionner par la cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de fixer au 1er septembre 2020 les prix de repas au restaurant scolaire comme suit :

- élève : 2,15 €, tarif majoré en cas de non réservation : 2,65 € ;
- personnel enseignant ou communal : 4,60 € ;
- élu et autre adulte invité : de 6,60 € ;
- repas livré à domicile : de 6,50 €.

**CHARGE** le régisseur de recettes de mettre en application ces nouveaux barèmes à la date indiquée.

Mme la Maire indique que pour l'année prochaine, sera étudiée la mise en place de tarifs sociaux, avec notamment le tarif à 1 €.

## **N° 20-055.ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020**

**Vu** l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1 ;

**Vu** la délibération n° 20-052 du 30 juin 2020 approuvant la Décision Modificative n° 1 du budget « Principal » 2020 ;

**Considérant** l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité ;

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (M. David FAURE ne prenant pas part au vote en tant que Trésorier de l'association USTP Football et M. Bernard HAMONIER ne prenant pas part au vote en tant que Vice-président de l'association Courir Pour le Plaisir),

**DÉCIDE** d'attribuer aux associations suivantes pour l'exercice 2020, les subventions telles que figurant ci-dessous sous réserve de la réception des pièces demandées par la municipalité (ces montants ne valorisent pas la mise à disposition des locaux) :

Nom de l'Association Bénéficiaire	Montant (en euros)
Amicale du Personnel	762 €
Ateliers Créatifs du Porge	200 €
Association Départementale Jeunes Sapeurs-Pompiers	200 €
AS Porge Tennis	3 000 €
Autour des Mots	500 €
Bad'O'Porge	400 €
Body-Fit	800 €
Camarades de Combat	200 €
Clowns Stéthoscope Aquitaine	200 €
Comité de Jumelage	650 €
Courir Pour Le Plaisir	800 €
École de Musique Mozart	3 600 €
École Pour Nos Enfants	400 €
Genêts d'Or	650 €
Gymnastique Volontaire	600 €
Les Jardins de l'Océan	250 €
Judo-Club Butsukari	3 500 €
Le Porge Loisirs	2 750 €
Subvention exceptionnelle (Fête de Saint Seurin)	dont 1 000 €
Mayscène	1 000 €
Moto Club Porgeais	600 €
Multi S'Porge	600 €
Pétanque Porgeaise	500 €
Porge-Océan Surf Club	1 500 €
Prévention Routière	50 €
Samba Renn'Ga	1 000 €
S'Ouvrir aux Langues	300 €
Sports Loisirs Le Porge	400 €
USTP Football	3 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 012 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif 2020.

M. David FAURE explique qu'avec des délais très courts, ils ont surtout examiné les demandes exceptionnelles, comme par exemple pour l'association « Mayscène » qui fête ses 10 ans, ou l'association « Courir Pour le Plaisir » pour le championnat d'Aquitaine.

M. Pierre HARROUARD dit être impatient d'avoir le programme de la Fête de Saint-Seurin. Il s'étonne de l'absence de subvention pour l'association « Le Porge Artisans Citoyens et Commerçants ». Il pose la question des critères d'attribution ; il considère que cette délibération reproduit le budget de l'an passé.

M. David FAURE explique que l'examen des dossiers de subventions a été difficile avec les données produites et ce, dans un délai trop court. Ils ont regardé les dépenses, les salariés, l'affiliation aux fédérations, les projets...

Mme la Maire indique que tout cela sera remis à plat l'année prochaine. M. David FAURE et Mme Vanessa LABORIE SALESSE souhaitent réorganiser la procédure, refaire les dossiers. Tous les présidents des associations seront consultés. Il précise que Le PACC n'a pas fait de demande de subvention.

M. Didier DEYRES indique qu'il faudra réfléchir à la mutualisation des moyens. M. David FAURE confirme que tout cela sera examiné avec les associations, comme la mise en commun des salles, du matériel...

## N° 20-056.PARTICIPATION À L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LE COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

L'Amicale du Personnel de la commune, constituée en association, regroupe les agents communaux actifs ainsi que les retraités.

La participation pour l'adhésion au Comité National de l'Action Sociale est estimée pour l'année 2020 à 11 872,00 €, afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est-à-dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ACCORDE** une participation financière de 11 872,00 € pour 2020 à l'association de l'Amicale du Personnel Communal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Principal » 2020.

## N° 20-057.ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN SECTEUR DOMANIAL PROGRAMME 2020

Mme la Maire présente le détail et les caractéristiques du programme 2020 établi par l'ONF (maître d'œuvre désigné dans le cadre du Plan-Plage) proposé pour approbation aux deux autres partenaires financiers (le département et la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DONNE SON AVAL** sur le programme 2020, suivant sous réserve de :

- . la mise en place d'un protocole de réception de travaux avant saison, pendant la saison et après la saison ;
- . la fourniture des pièces justificatives des dépenses réalisées en matériels et fournitures ainsi que des bordereaux détaillés des heures du personnel ONF :
  - I. Assurer la sécurité des sites et la protection des personnes ..... 15 786 €
  - II. Garantir la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des caractéristiques paysagères du site..... 12 273 €
  - III. Assurer la gestion environnementale du site : Hygiène et Propreté : ..... 35 425 €
  - IV. Développer et encourager les modes de déplacement doux et maîtriser les flux ..... 6 667 €
  - V. Améliorer la qualité d'accueil du public ..... 31 991 €
  - VI. Informer et sensibiliser les publics ..... 3 098 €
- Récapitulatif du programme..... 105 241 €
- Dont Fonctionnement ..... 100 513 €
- Dont Investissement..... 4 728 €

**CONVIENT** de ne participer qu'à hauteur maximale de 53 093 € dont 32 993 € en espèces et 20 100 € en équivalent de travaux en nature en régie communale.

**CHARGE** Mme la Maire de donner suite et d'en informer l'ONF.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Principal » 2020.

Mme la Maire précise que la présentation de l'ONF a évolué. Les frais d'encadrement de 17 % n'apparaissent plus et sont inclus dans chaque ligne.

## N° 20-058.PROGRAMME 2020 D'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES EN FORÊT DOMANIALE

Mme la Maire présente le programme 2020 des travaux proposés par l'ONF concernant les pistes cyclables. Le montant global du programme minimum s'élève à 8 699 € et ne concerne que le fonctionnement.

Le plan de financement intégrerait :

▸ Subventions du département .....	2 610,00 €
▸ Participation de la commune.....	<u>6 089,00 €</u>
▸ Pour une dépense globale de.....	8 699,00 €

Appelé à en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de donner son accord pour la réalisation des travaux projetés avec une participation communale de 6 089,00 €.

**CHARGE** Mme la Maire de donner suite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Principal » 2020.

M. Bernard HAMONIER remarque que ce serait bien de connaître la section de piste cyclable concernée par ces travaux. Mme la Maire répond qu'il s'agit uniquement de celle qui est parallèle à la plage.

## N° 20-059.SIGNALISATION COMMERCIALE URBAINE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE ET « PUBLI AQUITAINE »

**Vu** la loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes ;

**Vu** le décret d'application n° 80.923 du 21 novembre 1980 précisant les conditions d'utilisation du mobilier urbain comme support publicitaire en agglomération ;

**Vu** la délibération du 2 juillet 2007 accordant l'autorisation d'occupation du domaine public pour 6 emplacements à la société Publi Aquitaine ;

**Vu** la délibération n° 14-114 du 6 octobre 2014 accordant l'autorisation d'occupation du domaine public pour 8 emplacements à la société Publi Aquitaine ;

**Vu** la proposition de renouvellement de contrat entre la commune et la société Publi Aquitaine ;

La redevance annuelle est fixée à 500 € par mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de reconduire pour une durée de 6 ans la convention d'occupation du domaine public pour 8 emplacements destinés à recevoir du mobilier urbain d'affichage.

**CHARGE** Mme la Maire de signer la convention avec Publi Aquitaine, jointe à la présente.

Mme la Maire précise que sur ces panneaux, une face est dédiée à la publicité, l'autre à la communication municipale et que dans l'ancienne convention, la redevance annuelle n'était que de 100 €.

## N° 20-060.PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 FORÊT COMMUNALE SOUS RÉGIME FORESTIER

**Vu** le plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts, accepté le 18 décembre 2018 par délibération du Conseil Municipal sur la période 2019/2033, prévoyant certains travaux de débroussaillage, d'élagage, d'entretien de chemins et pare-feu pour 2020 ;

**Vu** le descriptif des actions proposées et leur localisation fournie en ce début d'année ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DONNE** son aval pour le programme et souhaite la répartition suivante au niveau de la dévolution des travaux :

En maintenance :

. Débroussaillage DFCI sur 10 km du GF (Garde-Feu) n° 65 au GF n° 70 en régie communale directe.

. Entretien des lisières du réseau de desserte avec enlèvement des chablis ou arbres dangereux sur 60 km en régie communale directe.

Le montant estimatif des travaux de maintenance est de 2 970 € HT.

Sylvicoles :

. Maintenance de cloisonnement sylvicole par ouverture mécanisée sur les parcelles 21a, 37d et 37e pour une superficie de 12.3 ha en régie communale directe.

. Dégagement des régénérations naturelles sur les parcelles 21a, 37d et 37e pour une superficie de 12.3 ha à faire réaliser par une entreprise.

. Dégagement de plantation ou semis artificiel sur la parcelle 21a pour une superficie de 5 ha à faire réaliser par une entreprise.

. Travaux préalables à la régénération par destruction de la végétation au rouleau landais sur les parcelles 16b, 19d et 33b pour une surface de 20.5 ha en régie communale directe.

. Fourniture de graines de pin maritime sur les parcelles 16b, 19d et 33b pour un total de 62 kg en régie communale directe.

. Semis de sécurité à la volée (non compris la fourniture de graine de pin maritime) sur les parcelles 16b, 19d et 33b pour une superficie de 20.5 ha en régie communale directe.

. Travaux préalables à la régénération par broyage de la végétation sur la parcelle 20b pour une surface de 4 ha en régie communale directe.

. Travaux préalables à la plantation par labour sur la parcelle 20b pour une surface de 4 ha à faire réaliser par une entreprise.

. Fourniture de plants de pin maritime sur la parcelle 20b à faire réaliser par une entreprise.

. Mise en place de plants sur la parcelle 20b en régie communale directe.

Le montant estimatif des travaux sylvicoles est de 34 155 € HT.

D'infrastructure :

. Travaux d'entretien de route empierrée DFCI pour une distance de 8 km en régie communale directe.

. Réfection généralisée de la piste du Courdey sur 1.4 km sous maîtrise d'œuvre ONF.

Le montant estimatif des travaux d'infrastructure est de 94 770 € HT.

Touristiques :

. Entretien du circuit du Poumon Vert en régie communale directe.

Le montant estimatif des travaux touristiques est de 3 020 € HT.

Le montant estimatif total de ce programme d'actions est de 134 915 € HT.

**CHARGE** Mme la Maire ou son représentant de porter ce programme à connaissance de l'ONF et de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.



Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 « Bois et Forêt ».

**N° 20-061.AVENANT N° 1 À LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ « GARAGE LE HUGA » POUR UN DISPOSITIF FOURRIÈRE . AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Vu** la délibération n° 18-017 du 8 mars 2018 concernant la convention avec le Garage Le Huga pour un dispositif « Fourrière » ;

**Vu** le projet d'avenant n° 1 de la convention entre la commune et le Garage Le Huga ;

Mme la Maire propose de passer l'avenant n° 1 à la convention avec la société Garage Le Huga, ZI du Huga, 26 allée de la Vergue 33 680 Lacanau Océan.

L'article 8 « Durée de la convention » est abrogé : « La commune s'engage à réserver à la seule entreprise contractante, toutes les opérations d'enlèvement de gardiennage, de remise pour destruction ou d'aliénation de véhicule. La présente convention prend effet à la date de signature pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par reconduction expresse. »

L'article 8 est ainsi remplacé : « La présente convention prend effet à la date de signature pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par reconduction expresse. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** Mme la Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec la société ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au Budget « Principal ».

Mme la Maire précise que cela permettra d'avoir deux sociétés Fourrière partenaires, dont une basée au Porge.

**N° 20-062.CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ « GARAGE DE LA PLAGE » POUR UN DISPOSITIF FOURRIÈRE . AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Vu** le projet de convention proposée par la société Garage de la Plage à Arès, implantée au 18 avenue de Bordeaux LE PORGE ;

Mme la Maire expose la nécessité de passer une convention avec la fourrière face au stationnement anarchique notamment sur le site du Gressier durant l'été. Cette situation crée des difficultés de circulation pour les véhicules de secours ce qui pose de graves problèmes de sécurité.

Elle propose de passer une convention avec la société Garage de la Plage dont le siège social est situé 3 allée de Saint-Hubert 33740 ARÈS.

Cette convention est établie sur une durée de 3 ans avec reconduction expresse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Les tarifs fixés par arrêté ministériel sont de 117,50 € pour l'enlèvement et 6,23 € par jour, ainsi que 61 € d'expertise. Ces frais sont facturés directement par la société au propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

**AUTORISE** Mme la Maire ou son représentant à signer la convention avec la société ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au Budget « Principal ».

## N° 20-063.CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, livre 2 « administration et services communaux », titre 2 « services communaux », chapitre 1 « régies municipales » et notamment ses articles R 2221.28 et R 221.72 relatifs aux conditions affectant le recrutement du personnel des régies dotées de la seule autonomie financière ;

**Vu** sa délibération du 30 mars 2006 instaurant la régie municipale pour l'exploitation directe du service public à caractère commercial du camping municipal « La Grigne », ainsi que le règlement intérieur qui y est annexé ;

**Considérant** que le personnel est soumis à un statut de droit privé en raison du caractère commercial du service ;

**Prise** en considération la convention collective de l'Hôtellerie de Plein Air identifiée sous le numéro 3271 et les divers avenants qui s'y rattachent ;

**Considérant** les besoins saisonniers pendant l'ouverture du camping et des sanitaires de la plage du Gressier, la possibilité de modulation de ces emplois en fonction de la saisonnalité, du taux de fréquentation, des horaires d'ouverture,

**Sur** avis favorable du conseil d'exploitation de la régie formulé en sa séance du 23 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** des emplois, à caractère saisonnier pour la saison 2020 au camping municipal entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre 2020 dont le contenu est le suivant :

Rappel : Création de postes sur cette période 2020 avec adaptation et modulation de ces emplois en fonction de la saisonnalité, du taux de fréquentation et des horaires d'ouverture.

**Agent d'entretien ménage**

**Définition de l'emploi** : ils ou elles seront affectées à l'entretien des sanitaires, des locations, des bâtiments ainsi qu'à toutes tâches d'entretien général du camping

**Agent d'entretien ménage 1<sup>ère</sup> catégorie, coefficient 110 : 2 postes**

Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires sur la pleine saison, de les avoir rémunérées ou de les récupérer en fin de période.

**Conditions particulières pour l'ensemble de ces emplois** : possibilité d'hébergement sur place avec gratuité de l'emplacement et des installations sanitaires mises à disposition (tout accompagnant paiera naturellement tarif plein et sera soumis à l'autorisation de la direction).

**CHARGE** Mme la Maire de procéder au recrutement des agents selon les dispositions prévues sur la convention collective nationale de l'Hôtellerie de Plein Air et ses mises à jour successives et de signer les contrats à intervenir.

Les crédits correspondant aux salaires et charges sociales sont inscrits au budget 2020 « Régie SPIC Camping ».

Mme la Maire ajoute que l'ONF proposait 17 000 € pour le nettoyage des sanitaires. Avec la mise en place d'un nettoyage en régie, cela coûtera environ 3 000 €.

## N° 20-064.ANIMATIONS CAMPING MUNICIPAL SAISON 2020

**Vu** la proposition d'animations des prestataires SASU NEO'FIT (Mme Anne FOLY) et la société ARTEC ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation dans sa séance du 23 juin 2020 ;

**Considérant** la nécessité de confier l'animation de la saison durant les mois de juillet et août à des animateurs compétents et diplômés d'État et/ou spécialisés ;

Mme Anne FOLY (SASU NEO'FIT), auto-entrepreneur propose 64 séances d'animations (zumba, pilâtes, yoga, renforcement musculaire, tournois de pétanque) pour un montant de 3 080 € (non soumis à TVA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** Mme la Maire à signer les contrats de prestation avec Mme Anne FOLY (SASU NEO'FIT) pour un montant de 3 080 € (non soumise à TVA).

Les dépenses sont inscrites au budget 2020 de la « Régie Autonome du Camping ».

Mme la Maire précise qu'avec la crise sanitaire, les animations sont réduites cette année.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme la Maire informe de la date d'élections pour déterminer le collège électoral des sénatoriales. Ce sera le 10 juillet suite à la parution du décret du 29 juin 2020. Les délégués du Conseil Municipal sont au nombre de six. M. Martial ZANINETTI demande si elle compte associer l'opposition. Mme la Maire indique que cette élection est de toute façon à la proportionnelle. Elle fixe donc la prochaine séance du Conseil Municipal le 10 juillet 2020 à 19 h. Les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2020.

M. Martial ZANINETTI explique que les élections municipales du 15 mars ont été maintenues du fait de la tenue des élections sénatoriales en septembre, sinon le calendrier électoral n'aurait pas été tenu.

Mme la Maire, en dernier lieu, fait respecter une minute de silence pour Mme Pamela BASSRI et M. Sylvain LOPEZ, les deux personnes de 25 et 35 ans tuées à moto.

Mme la Maire lève la séance.

### **NUMÉROTATION DÉLIBÉRATIONS**

N° 20-028	Désignation des membres à la commission d'appel d'offres
N° 20-029	Désignation des membres à la commission délégation des services publics
N° 20-030	Désignation des membres commissaires pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs
N° 20-031	Désignation des délégués du conseil municipal dans les organismes extérieurs
N° 20-032	Approbation des comptes de gestion 2019 des budgets « principal »
N° 20-033	Approbation des comptes de gestion 2019 des budgets « bois et forêt »
N° 20-034	Approbation des comptes de gestion 2019 des budgets « camping »
N° 20-035	Approbation des comptes de gestion 2019 des budgets « transports scolaires »
N° 20-036	Approbation des comptes de gestion 2019 des budgets « eau et assainissement »

N° 20-037	Approbation des comptes administratifs 2019 du budget « principal »
N° 20-038	Approbation des comptes administratifs 2019 du budget « bois et forêt »
N° 20-039	Approbation des comptes administratifs 2019 du budget « camping »
N° 20-040	Approbation des comptes administratifs 2019 du budget « transports scolaires »
N° 20-041	Approbation des comptes administratifs 2019 du budget « eaux et assainissement »
N° 20-042	Affectation des résultats de 2019 sur 2020 budget « principal »
N° 20-043	Affectation des résultats de 2019 sur 2020 budget « bois et forêt »
N° 20-044	Affectation des résultats de 2019 sur 2020 budget « camping »
N° 20-045	Affectation des résultats de 2019 sur 2020 budget « transports scolaires »
N° 20-046	Affectation des résultats de 2019 sur 2020 budget « eau et assainissement »
N° 20-047	Décision modificative n° 1 budget « camping » 2020
N° 20-048	Décision modificative n° 1 budget « eau et assainissement » 2020
N° 20-049	Décision modificative n° 1 budget « bois et forêt » 2020
N° 20-050	Décision modificative n° 1 budget « transports scolaires » 2020
N° 20-051	Vote des taux des taxes locales pour 2020
N° 20-052	Décision modificative n° 1 budget « principal » 2020
N° 20-053	Bilan des acquisitions et cessions au titre de l'année 2019
N° 20-054	Fixation des tarifs de la restauration scolaire 2020/2021
N° 20-055	Attribution de subventions aux associations pour 2020
N° 20-056	Participation à l'amicale du personnel communal pour le Comité National d'Action Sociale
N° 20-057	Entretien des équipements touristiques en secteur domanial programme 2020
N° 20-058	Programme 2020 d'entretien des pistes cyclables en forêt domaniale
N° 20-059	Signalisation commerciale urbaine convention d'occupation du domaine public entre la commune et « Publi Aquitaine »
N° 20-060	Programme de travaux 2020 forêt communale sous régime forestier
N° 20-061	Avenant n° 1 à la convention avec la société « Garage Le Huga » pour un dispositif fourrière . Autorisation de signature

N° 20-062	Convention avec la société « Garage de la Plage » pour un dispositif fourrière . Autorisation de signature
N° 20-063	Création d'emplois saisonniers au camping municipal saison 2020
N° 20-064	Animations camping municipal saison 2020

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL PAR LES ÉLUS**

Prénom . Nom	Présence	Pouvoir	Signature
Sophie BRANA	X		
Didier DEYRES	X		
Anne-Sophie ORLIANGES	X		
Philippe PAQUIS	X		
Vanessa LABORIE SALESSE	-	-	-
Sylvain LAMOTHE	X		
Christine GARRIDO	X		
Ingrid CONNESSON	X		
Michel LAPEYRE	X		
Marie-José LOPES NIEBORG	X		
Olivier MOURELON	X		
Christelle JUPPIN FERET	-	Nicolas FERET	
Nicolas FERET	X		
Guillaume BOUSBIB	X		

Yohann PECHE	X		
Lucia MARTA	X		
David FAURE	X		
Constance SCHULLER	X		
Corine SEGUIN	X		
Bernard HAMONIER	X		
Martial ZANINETTI	X		
Pierre HARROUARD	X		
Sonia MEYRE	-	Martial ZANINETTI	